



**AVIS D'ADOPTION
RÈGLEMENT 1529**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le règlement 1529 intitulé « **RÈGLEMENT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE WESTMOUNT** » a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Westmount tenue le 5 novembre 2018.

L'objet de ce règlement est d'établir un code d'éthique et de déontologie pour les employés de la Ville qui prévoit notamment les principales valeurs de la municipalité, les situations de conflits d'intérêts et les sanctions.

Ce règlement a également pour objet d'ajouter l'interdiction à certains employés d'occuper certains poste, emploi ou fonction à la suite de la fin de leur mandat à la Ville de Westmount, conformément à la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec*.

Ce règlement abroge le *Règlement 1438 sur le Code d'éthique et de déontologie des employés*, ainsi que ses règlements modificateurs.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement et en obtenir copie au bureau du greffe situé au 4333, rue Sherbrooke Ouest à Westmount pendant les heures d'ouverture.

DONNÉ à Westmount, ce 6 novembre 2018.

Me Martin St-Jean
Greffier de la ville